

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2009**

**Délibération
n° 2009.02.018**

**Production plan de
cohésion sociale :
participation à Logélia
Charente pour la
réalisation d'un
logement locatif
public PLA-I -
Opération 17 rue
Georges Brassens
sur la commune
d'Angoulême**

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2009**

Secrétaire de séance : Catherine DESCHAMPS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, André BONICHON à Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Alain PIAUD à Guy ETIENNE

Excusé(s) :

Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD par Bertrand MAGNANON, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Simon DEFORGE par Gérard DESAPHY, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : Monsieur BESSE

PRODUCTION PLAN DE COHESION SOCIALE : PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF PUBLIC PLA-I - OPERATION 17 RUE GEORGES BRASSENS SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Son règlement de participation, adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée par les délibérations n°154 du 10 juillet 2008 et n°284 du 18 décembre 2008, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLAI produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite des logements.

Logélia Charente sollicite une participation à la réalisation d'un logement public PLA-I. Le prix de revient de cette opération est de 154 380,50 €.

S'agissant d'acquisition-amélioration, il est proposé d'attribuer, conformément au règlement de participation, 100% de la participation de la ComAGA à Logélia Charente pour l'acquisition et la réalisation d'un logement PLAI, soit 4 000 €.

Bien que non prévu dans les objectifs territorialisés de production de logement social public, cette offre nouvelle de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle « Plan de cohésion sociale ».

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 14 Janvier 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 4 000 € à Logélia Charente pour la réalisation d'un logement public PLA-I situé 17 Rue Georges Brassens à Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention avec la commune d'Angoulême et Logélia Charente.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 20412 sous-fonction 70 - APCP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
------------------------------	--

Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
---	---------------------

10 février 2009	11 février 2009
------------------------	------------------------